NOTE D'INFORMATION SUR LES RACKS À PRAMES

A la demande des utilisateurs des mouillages, des racks à prames supplémentaires viennent d'être installés. Au total, 72 nouvelles places sont disponibles, se répartissant ainsi :

- Au ROCH GLAZ : 3 racks, soit 18 emplacements dans la zone de pique nique à proximité de la descente d'accès à la plage
- Au CLOUËT : 6 racks, soit 36 emplacements sur le parking (30 près de la cale de mise à l'eau et 6 coté centre aéré)
- Au KELENN EST : 3 racks, soit 18 emplacements dans le champ le plus proche de la mer en complément des racks existants
- Des anneaux vont être également posés sur les enrochements de la plage du COSMEUR pour faciliter l'amarrage des annexes (impossibilité de mettre des racks à cet endroit)

  AU PORT et à la Grève BLANCHE, des installations pour le stockage des annexes sont prévues ultérieurement, mais ceci doit s'inscrire dans un aménagement plus global de ces secteurs.

Comprenant tout à fait que ces nouveaux équipements puissent modifier vos habitudes, nous vous invitons cependant à utiliser dès maintenant ces racks pour le stockage de vos prames. A l'avenir, le dépôt des annexes ne sera plus toléré dans ces zones, en dehors de ces installations (en particulier sur la plage du Roch Glaz).
Les emplacements dans les racks ne peuvent être privatisés et aucun dispositif ne doit entraver leur libre utilisation.

Enfin, nous profitons de ce message d'avant saison, pour vous rappeler le règlement des Affaires Maritimes : il est obligatoire, pour des impératifs de sécurité, de marquer les annexes avec le numéro d'immatriculation du bateau principal (Axe….suivi des marques d'identification du navire porteur).

Bel été à tous